



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

**CERTIFICAT D'AGRÈMENT  
D'UN MODELE DE COLIS****F/373/IF-96 (Do)  
page 1/3**

L'Autorité Compétente Française,

Vu la demande présentée par la société **TN International** par lettre CEX-14-00097198-005 du 20 janvier 2014,

Vu le dossier de sûreté TN International DOS-09-00140735 Rév. 1 du 20 janvier 2014,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **CERCA 01** décrit ci-après dans l'annexe 0 à l'indice 0 et chargé :

- d'au maximum XXX éléments combustibles à plaques, non irradiés, dans un panier multiéléments, tels que décrits en annexe 3 à l'indice 0 ;
- de plaques combustibles non irradiées dans le panier RHF ou dans le panier FRM II, telles que décrites en annexe 5 à l'indice 0 ;
- de plaques combustibles non irradiées dans le panier multiéléments, telles que décrites en annexe 6 à l'indice 0 ;

est conforme en tant que modèle de colis de type IP-3 chargé de matières fissiles, aux prescriptions des règlements, accords ou recommandations ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique – Collection normes de sûreté TS-R-1 (Edition 2009) ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport des marchandises dangereuses par voies terrestres (Arrêté TMD) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, division 411 du règlement annexé (arrêté RSN).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le : **15 février 2020**Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2015-005417**

Montrouge, le 10 février 2015

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
le directeur général adjoint**Jean-Luc Lachaume**

**RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT**

émission	expiration	type d'émission et modifications apportées	autorité	cote du certificat	indice de révision								
					Corps	t	0	1	2	3	4	5	6
28.11.00	31.12.04	nouvel agrément	DSIN	F/373/IF-85 (Aa)	Aa	-	a	a	a	-	-	-	-
26.01.01	31.12.04	extension au contenu 3	DSIN	F/373/IF-85 (Ab)	Ab	-	a	-	-	b	-	-	-
02.04.01	31.12.04	extension au contenu 5	DSIN	F/373/IF-85 (Ac)	Ac	-	a	-	-	-	-	c	-
10.05.04	31.12.04	extension des contenus 2 à 5 à la réglementation 1996, extension du contenu 5 au combustible UMo	DGSNR	F/373/IF-96 (Ad)	Ad	-	d	-	d	-	-	d	-
réservé	réservé	réservé	réservé	réservé	Ae								
27.05.05	30.04.10	Prorogation des contenus 1 à 3, extension au contenu 4, extension à la réglementation 1996	DGSNR	F/373/IF-96 (Bf)	Bf	-	f	f	f	f	f	-	-
réservé	réservé	réservé	réservé	réservé	Bg								
16.02.06	30.04.10	extension aux contenus 5 et 6	DGSNR	F/373/IF-96 (Bh)	Bh	-	f	-	-	-	-	h	h
24.08.07	30.04.10	extension au contenu 7	ASN	F/373/IF-96 (Bi)	Bi		f						
07.05.10	30.04.15	Prorogation des contenus 1 à 6, extension à la réglementation 2005	ASN	F/373/IF-96 (Cj)	Cj	-	j	j	j	j	j	j	j
réservé	réservé	réservé	réservé	réservé	Ck								
07.05.10	30.04.15	Nouvel agrément type A, extension aux contenus 7 et 8	ASN	F/373/AF-96 (Cl)	Cl	-	l	-	-	-	-	-	-
05.07.10	30.04.15	Prorogation contenus 1 à 6, annule et remplace certificat F/373/IF-96 (C)	ASN	F/373/IF-96 (Cm)	Cm	-	j	j	j	m	m	j	m
05.07.10	30.04.15	Extension aux contenus 7 et 8 ; annule et remplace certificat F/373/AF-96 (Cl)	ASN	F/373/AF-96 (Cn)	Cn	-	l	-	-	-	-	-	-
10.02.15	15.02.20	Prorogation des contenus 3, 5 et 6	ASN	F/373/IF-96 (Do)	Do	-	o	-	-	o	-	o	o





DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

**CERTIFICAT D'AGRÈMENT  
D'UN MODELE DE COLIS****F/373/AF-96 (Dp)  
page 1/3**

L'Autorité Compétente Française,

Vu la demande présentée par la société **TN International** par lettre CEX-14-00097198-005 du 20 janvier 2014,

Vu le dossier de sûreté TN International DOS-09-00140735 Rév. 1 du 20 janvier 2014,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **CERCA 01** décrit ci-après dans l'annexe 0 à l'indice p et chargé :

- d'au maximum XXX éléments combustibles à plaques, non irradiés, dans un panier multiéléments, tels que décrits en annexe 7 à l'indice p ;

est conforme en tant que modèle de colis de type A chargé de matières fissiles, aux prescriptions des règlements, accords ou recommandations ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, collection normes de sûreté, N°TS-R-1 (édition 2009) ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses (RID) ;
- code maritime international des marchandises dangereuses (code IMDG de l'OMI) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports des marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD) ;
- arrêté du 23 novembre 1987 modifié relatif à la sécurité des navires, division 411 du règlement annexé (arrêté RSN).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le : **15/02/2020**Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2015-005424**

Montrouge, le 10 février 2015

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
Le directeur général adjoint**Jean-Luc Lachaume**

**RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT**

émission	expiration	type d'émission et modifications apportées	autorité	cote du certificat	indice de révision								
					corps	t	0	1	2	3	4	5	6
28.11.00	31.12.04	nouvel agrément	DSIN	F/373/IF-85 (Aa)	Aa	-	a	a	a	-	-	-	-
26.01.01	31.12.04	extension au contenu 3	DSIN	F/373/IF-85 (Ab)	Ab	-	a	-	-	b	-	-	-
02.04.01	31.12.04	extension au contenu 5	DSIN	F/373/IF-85 (Ac)	Ac	-	a	-	-	-	-	c	-
10.05.04	31.12.04	extension des contenus 2 et 5 à la réglementation 1996, extension du contenu 5 au combustible UMo	DGSNR	F/373/IF-96 (Ad)	Ad	-	d	-	d	-	-	d	-
réservé	réservé	réservé	réservé	réservé	Ae								
27.05.05	30.04.10	prorogation des contenus 1 à 3, extension au contenu 4, extension à la réglementation 1996	DGSNR	F/373/IF-96 (Bf)	Bf	-	f	f	f	f	f	-	-
réservé	réservé	réservé	réservé	réservé	Bg								
16.02.06	30.04.10	extension aux contenus 5 et 6	DGSNR	F/373/IF-96 (Bh)	Bh	-	f	-	-	-	-	h	h
24.08.07	30.04.10	extension au contenu 7	ASN	F/373/IF-96 (Bi)	Bi		f						
07.05.10	30.04.15	Prorogation des contenus 1 à 6, extension à la réglementation 2005	ASN	F/373/IF-96 (Cj)	Cj	-	j	j	j	j	j	j	j
réservé	réservé	réservé	réservé	réservé	Ck								
07.05.10	30.04.15	Nouvel agrément type A, extension aux contenus 7 et 8	ASN	F/373/AF-96 (Cl)	Cl	-	l	-	-	-	-	-	-
05.07.10	30.04.15	Prorogation contenus 1 à 6, annule et remplace certificat F/373/IF-96 (Cj)	ASN	F/373/IF-96 (Cm)	Cm	-	j	j	j	m	m	j	m
05.07.10	30.04.15	Extension aux contenus 7 et 8 ; annule et remplace certificat F/373/AF-96 (Cl)	ASN	F/373/AF-96 (Cn)	Cn	-	l	-	-	-	-	-	-
10.02.15	15.02.20	Prorogation des contenus 3, 5 et 6	ASN	F/373/IF-96 (Do)	Do	-	o	-	-	o	-	o	o
10.02.15	15.02.20	Prorogation du contenu 7	ASN	F/373/AF-96 (Dp)	Dp	-	p	-	-	-	-	-	-

